

CALENDRIER DES CONFÉRENCES - 2018-2019

Toutes les conférences du CIEMM sont tenues à l'AC Marriott situé au 250 Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC, H2Z 1M1

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Rosalie Longpré au (450) 433-4686 (rlongpre@commonwealthplywood.com) ou avec Pierre Desgagné au (514) 288-1620 poste 107 (pdesgagne@optimum-act.ca)

VENDREDI - 21 SEPTEMBRE 2018

9h00-12h00	Claude Sarazin, Sirco Enquête et protection et Me Daniel Rochefort, Rochefort et Associés Cannabis et autres drogues au travail : que devront faire les employeurs face à cette réalité ?
------------	---

VENDREDI - 9 NOVEMBRE 2018

9h00-12h00	Sylvie Ménard, M.Sc., CRHA, Coaching de gestion La performance passe par la bienveillance
	Antoine Daudelin-Guénette, IDP.s, ACC, Psychologue organisationnel Favoriser la présence au travail par une rétroaction basée sur les forces... sans lunette rose

VENDREDI - 8 FÉVRIER 2019

9h00-12h00	Charles Gagné, Institut de Recherche Robert-Sauvé en Santé et Sécurité du Travail (IRSST) Enjeux et défis en santé et sécurité du travail : que nous réserve la prochaine décennie?
	Marc-André Ferron, Gestion Authentique Faire évoluer les mythes de la SST

VENDREDI - 5 AVRIL 2019

9h00-12h00	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Le parcours d'une plainte en harcèlement psychologique et sexuel à la CNESST
	Me Marie-Pierre Renaud, Enquêteuse en harcèlement au travail L'enquête en harcèlement confiée à un avocat et le Guide des meilleures pratiques publié par le Barreau du Québec

VENDREDI - 7 JUIN 2019

9h00-12h00	Assemblée générale annuelle
	Me Luc Côté, Tribunal administratif du travail Revue de la Jurisprudence récente du TAT, division santé sécurité au travail

Le CIEMM est admis en tant que fournisseur de formation auprès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) afin de dispenser de la formation en gestion des ressources humaines et/ou en relations industrielles en lien avec le guide des compétences des CRHA et CRIA. Le CIEMM a aussi le statut de «Dispensateur» qui permet de faire reconnaître aux participants membres du Barreau du Québec, des heures de formation obligatoires.